## Publication des demandes d'autorisation d'exploiter

## DECRET n° 2007/865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural :

Article R.331-4: "Si la demande d'autorisation est relative à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitations et porte sur une surface supérieure à la moitié de l'unité de référence (\*), le service chargé de l'instruction fait procéder à une publicité par affichage à la mairie des communes où sont situés les biens qui font l'objet de la demande ou, par voie télématique, sur le site de la Préfecture chargée de l'instruction. Cette publicité porte sur la localisation des biens et leur superficie, ainsi que sur l'identité des propriétaires ou de leurs mandataires. Elle précise la date de l'enregistrement de la demande."

(\*) Unité de référence = 50 hectares sur le département de Haute-Loire, sauf 63 hectares sur la zone du massif du Mézenc

ATTENTION ! Vous avez la possibilité de déposer une demande à la D.D.T. dans un délai de 3 mois à compter de la date d'accusé de réception mentionnée dans le tableau ci-dessous

## Publication du 10 février 2014

Exploitant antérieur	Commune de l'exploitant antérieur	Superficie de l'exploitation cédée	communes			
BOUDON Geneviève	ST JUST PRES BRIOUDE	26 ha 46	ST JUST PRES BRIOUDE			
CERES Roland	SAUGUES	33 ha 53	SAUGUES			
CHAPELON Jean-Claude	ST DIDIER EN VELAY	42 ha 98	ST DIDIER EN VELAY			
DELPOUX Jacky	SAUGUES		VAZEILLE PRES SAUGUES, MONISTROL D'ALLIER et SAUGUES			
PELARDY Marguerite	LAVAL / DOULON	28 ha 81	LAVAL / DOULON			
PELISSIER Jean-Marc	LE PERTUIS	57 ha 77	LE PERTUIS, ROSIERES, ST HOSTIEN, ST JULIEN DU PINET et YSSINGEAUX			

Pour obtenir des renseignements sur les propriétaires conctacter la D.D.T.